



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Economie, finances et budget : personnel

Question écrite n° 16403

Texte de la question

M Jean-Marie Daillet appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur la gravite de la situation relative a la greve des agents des recettes des impots. Cette greve, qui frappe maintenant l'ensemble de la France, ne peut laisser les pouvoirs publics insensibles. Les agents des impots demandent l'ouverture de negociations avec toutes leurs organisations syndicales representatives sur : les salaires, qualifications et carrieres ; l'arret des suppressions d'emploi ; le reequilibrage entre charges de travail et emplois et les credits de fonctionnement qui doivent correspondre aux besoins ; l'amelioration des conditions de travail ; la defense du service fiscal et foncier qui doit permettre une egalite entre tous les citoyens ; l'amelioration de l'accueil du public et la reimplantation des postes de relations publiques. Il lui demande de lui preciser s'il envisage effectivement d'ouvrir dans les meilleurs delais des negociations susceptibles de mettre fin a ce conflit dont la gravite sociale n'a d'egal que l'ampleur des consequences economiques pour la France.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre de l'effort general de maitrise des depenses publiques, ces dernieres annees, les effectifs de la direction generale des impots ont ete reduits. Cependant, pour faire face a ses missions, cette direction procede a des redeploiements de ses moyens et mene une politique active de modernisation des services et de simplification des taches. C'est ainsi notamment que l'informatisation du recouvrement se poursuit activement et que celle du cadastre sera achevee en 1990, y compris dans les departements d'outre-mer. L'informatisation des centres des impots est engagee et celle des conservations des hypotheques, du plan cadastral et des services de la viticulture fait partie des premieres priorites. Cette modernisation s'accompagne de la mise en place de nouvelles methodes de travail qui visent a rationaliser les travaux d'assiette et de controle et a moderniser les relations avec le public. Ces nouvelles methodes permettent de responsabiliser et de motiver les personnels, d'ameliorer leurs conditions de travail et d'accroitre sensiblement la qualite des services rendus aux usagers, dans le domaine fiscal et foncier. Dans le cadre de la preparation du budget 1990, la situation des moyens et des effectifs de la DGI fait l'objet d'une attention toute particuliere. D'importants credits de fonctionnement vont etre consacres a l'amelioration des conditions materielles de travail des agents. Par ailleurs, pour repondre aux preoccupations de l'ensemble des personnels du departement, l'initiative a ete prise, des le debut de 1989, d'instaurer une large concertation avec les organisations syndicales, au terme de laquelle des mesures ont ete arretees afin d'ameliorer les perspectives de carriere des agents et leurs possibilites de promotion interne. Un ensemble de mesures tres significatives ont ete presentees aux organisations syndicales lors de la reunion de concertation tenue le 5 septembre par le ministre de l'economie, des finances et du budget et par le ministre delegue charge du budget. Il importe en outre que le dialogue engage au sein des directions se poursuive dans les prochains mois pour aboutir a l'elaboration de veritables projets de service conformement aux orientations retenues par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Daillet Jean-Marie](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16403

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3346